

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 37163

présenté par
M. Dupont-Aignan

AVANT L'ARTICLE PREMIERÀ l'intitulé du titre I^{er}, substituer au mot :

« universel »

les mots :

« déséquilibré financièrement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les titres d'un projet de loi disent la philosophie générale et les objectifs du projet.

Si le Gouvernement persiste à défendre sa réforme telle qu'elle est présentée dans les articles du titre 1, il est impossible de qualifier le régime « d'universel », ce qui sous-entend une certaine harmonie et un certain équilibre financier alors que la réforme n'est ni transparente ni équilibrée financièrement.